

MOUVEMENT DES ENSEIGNANTS DU 1^{ER} DEGRE

RENTREE 2021

ANNEXE DEPARTEMENTALE

SITUATIONS TRAITÉES AVEC UN CODE PRIORITAIRE POSTES A PROFIL ET A EXIGENCES PARTICULIÈRES

Tableaux des postes nécessitant l'avis d'une commission départementale

(Description des postes de la page 4 à 26)

ENSEIGNANTS CONCERNES :

- Les enseignants déjà titulaires d'un poste à profil, souhaitant conserver ce type de poste mais désirant l'exercer dans un autre lieu.
- Les enseignants souhaitant obtenir un poste à profil lors du mouvement départemental 2021.
- Les enseignants titulaires d'un poste à profil souhaitant changer de type de poste à profil.

1) Postes de conseillers pédagogiques

Types de postes	Conditions de diplômes ou de titres	Transmission de la candidature, par courriel, pour le 11 mars 2021, délai de rigueur à :
Conseillers Pédagogiques Départementaux (1) > Arts visuels > Education musicale > EPS > Langues Vivantes Etrangères > Techno. Et ressources éducatives > Mathématiques > Français	CAFIPEMF option: > AP > EM > EPS > LVE	DSDEN de Meurthe-et-Moselle Service 1er degré – Personnels - Bureau de la Gestion Collective aude.chenet@ac-nancy-metz.fr Marjorie.Becker@ac-nancy-metz.fr
Conseillers Pédagogiques auprès d'un IEN (2)	> CAFIPEMF*	
Conseillers Pédagogiques auprès d'un IEN (spécialisation EPS) (2)	> CAFIPEMF* (option EPS)	
Conseillers Pédagogiques auprès de l'IEN en charge de l'ASH (2)	> CAFIPEMF* Et de préférence > CAPPEI*	Circonscription de NANCY III-ASH ce.ien54-nancy3@ac-nancy-metz.fr
Conseiller technique en charge du numérique rattaché administrativement sur un poste de conseiller pédagogique auprès de l'IEN adjoint (3)	>CAFIPEMF Technologies et Ressources Educatives.	Monsieur l'I.E.N.A. ce.ia54-iena@ac-nancy-metz.fr

2) Postes ASH

Types de postes	Conditions de diplômes ou de titres	Transmission de la candidature, par courriel, <u>pour le 11 mars 2021</u> , délai de rigueur à :
Enseignants référents (4)	> CAPPEI*	Circonscription de NANCY III-ASH ce.ien54-nancy3@ac-nancy-metz.fr
Poste de coordinateur de la CDOEASD (5)	> CAPPEI* de préférence	
Postes de coordonnateur du Service de l'École Inclusive (6)	> CAPPEI* de préférence	
Enseignant spécialisé à l'Unité d'Enseignement en Maternelle Autisme (UEMA) (7)	> CAPPEI* avec expérience souhaitée des élèves porteurs de troubles du spectre de l'autisme et de la coopération avec les acteurs du secteur médico-social.	
Enseignant spécialisé à l'Unité d'Enseignement en Élémentaire Autisme (UEEA) (8)	> CAPPEI* avec expérience souhaitée des élèves porteurs de troubles du spectre de l'autisme et de la coopération avec les acteurs du secteur médico-social.	
AJES à Laxou (9)	> CAPPEI*	
Réseau éducatif de Meurthe-et-Moselle (10)	> CAPPEI*	
Dispositifs Relais (classes et ateliers) (11 et 12)	Expérience auprès des publics adolescents difficiles	
Service Territorial Educatif de Milieu Ouvert et d'Insertion à Nancy (½ poste) (13) Centre éducatif fermé à Tonnoy (14)	> CAPPEI* ou expérience des publics jeunes adultes difficiles	
Coordonnateur Pédagogique de l'Unité d'Enseignement – Ecole des enfants hospitalisés – CHU de Nancy-Brabois (15)	> CAPPEI*	
Coordonnateur Pédagogique de l'Unité d'Enseignement de l'Hôpital de Jour du Centre Psychothérapique de Nancy-Laxou (16)	> CAPPEI*	
Centre psychothérapique de Nancy-Laxou (17)	> CAPPEI*	
Coordonnateur Pédagogique de l'Unité d'Enseignement de DITEP, de DIME et de l'EDM (18)	> CAPPEI* et expérience (de préférence) de la coopération avec les acteurs du médico-social	
Responsable du pôle enfants à la MDPH de Meurthe-et-Moselle (19)	> CAPPEI*	
Enseignant bilingue en LSF à l'école spécialisée Marcel Leroy de Nancy (20)	> Solide maîtrise (B1/B2) de la langue des signes française et CAPPEI	
Etablissements pénitentiaires (21)	> CAPPEI* ou expérience professionnelle	

3) Postes en REP+ et REP

Types de postes	Conditions de diplômes ou de titres	Transmission de la candidature, par courriel, pour le 11 mars 2021, délai de rigueur à :
Directeurs d'école REP+ et REP (22)	> LA aux fonctions de directeurs d'école de 2 classes et plus	Circonscription de NANCY II ce.ien54-nancy2@ac-nancy-metz.fr
Professeurs référents REP+ (23) (libellé ENS1D RR dans la liste des postes)	-	
Coordonnateurs de REP+ (24)	-	
Coordonnateurs de REP (25)	-	

4) Postes Ecoles Immersion en Langues Vivantes (Anglais ou Allemand)

Types de postes	Conditions de diplômes ou de titres	Transmission de la candidature, par courriel, pour le 11 mars 2021, délai de rigueur à :
Directeurs d'école d'immersion en langues anglaise ou allemande (26)	> LA aux fonctions de directeurs d'école de 2 classes et plus > Avoir une solide maîtrise de la langue cible à l'oral et à l'écrit	Circonscription de NANCY I et circonscription de BRIEY ce.ien54-nancy1@ac-nancy-metz.fr ce.ien54-briey1@ac-nancy-metz.fr
Ecole élémentaire d'immersion en langue anglaise Postes d'adjoints ECEL « anglais » (27)	> Avoir suivi le programme J. Verne en UTAH (Etats-Unis) Ou justifier d'une bonne maîtrise de l'anglais parlé et écrit	
Ecole élémentaire d'immersion en langue allemande Postes d'adjoints ECEL « allemand » (28)	> Avoir une solide maîtrise de la langue cible à l'oral et à l'écrit	
Ecole élémentaire d'immersion en langue allemande Postes de maitres supplémentaires en allemand (29)	> Avoir une solide maîtrise de la langue cible à l'oral et à l'écrit	

*Diplômes ou titres antérieurs équivalents

5) Autres postes

Types de postes	Conditions de diplômes ou de titres	Transmission de la candidature, par courriel, pour le 11 mars 2021, délai de rigueur à :
Enseignants Référents aux Usages du Numérique (30)	> CAFIPEMF	Circonscription de SAINT-MAX ce.ien54-st-max@ac-nancy-metz.fr
Directeurs d'école bénéficiant d'une décharge complète (31)	> LA aux fonctions de directeurs d'école de 2 classes et plus	Monsieur l'I.E.N.A. ce.ia54-iena@ac-nancy-metz.fr
Directeurs CHAM (classes à horaires aménagées musicales) (32)	> LA aux fonctions de directeurs d'école de 2 classes et plus	Circonscription de NANCY I ce.ien54-nancy1@ac-nancy-metz.fr
Scolarisation des enfants du voyage (33)	-	Circonscription de NANCY II ce.ien54-nancy2@ac-nancy-metz.fr
Scolarisation des enfants allophones (UPE2A) (34) (libellé ITIN dans la liste des postes)	-	Circonscription de VANDOEUVRE ce.ien54-vandoeuvre@ac-nancy-metz.fr
Coordonnateur ruralité (35)	-	Circonscription de LUNEVILLE ce.ien54-luneville@ac-nancy-metz.fr

DESCRIPTION DES POSTES A PROFIL NECESSITANT L'AVIS D'UNE COMMISSION DEPARTEMENTALE

1) POSTES DE CONSEILLERS PEDAGOGIQUES DEPARTEMENTAUX

- EN ARTS VISUELS (LIBELLE : C.P. AR. PL.)
- EN EDUCATION MUSICALE (LIBELLE : C.P. ED. MU.)
- EN EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE
- EN LANGUES VIVANTES ETRANGERES
- EN TECHNOLOGIE ET RESSOURCES EDUCATIVES (LIBELLE : C.P.TECHN.)
- EN MATHEMATIQUES
- EN FRANCAIS

Les conditions requises pour pouvoir être nommé(e) à titre définitif sur ces postes sont les suivantes :

- être titulaire du C.A.F.I.P.E.M.F., avec si besoin l'option correspondante (Éducation Musicale, Arts Plastiques, EPS, Langues Vivantes Etrangères).
- passer un entretien auprès d'une commission spécialisée.

Il est demandé aux candidats souhaitant avoir de plus amples informations, de prendre contact, dès à présent, avec les I.E.N. de circonscription concernés.

Une lettre de motivation devra être adressée, par courriel, à la D.S.D.E.N de Meurthe-et-Moselle - Service du 1er degré – Personnels – bureau de la gestion collective, aude.chenet@ac-nancy-metz.fr et Marjorie.Becker@ac-nancy-metz.fr – pour le 11 mars 2021, avec copie à leur IEN de circonscription.

IMPLANTATIONS	
Spécialités et implantation des postes	Nombre de postes
Arts Visuels (DSDEN de Meurthe-et-Moselle)	2
Education Musicale (DSDEN de Meurthe-et-Moselle)	1
EPS (DSDEN de Meurthe-et-Moselle)	1
Langues Vivantes Etrangères (DSDEN de Meurthe-et-Moselle)	1
Technologie et Ress éduc (DSDEN de Meurthe-et-Moselle)	1
Mathématiques	1
Français	1

2) POSTES DE CONSEILLERS PEDAGOGIQUES AUPRES D'UN INSPECTEUR DE L'EDUCATION NATIONALE

Les conditions requises :

Etre titulaire d'un C.A.F.I.P.E.M.F. pour postuler pour un poste de conseiller pédagogique auprès d'un I.E.N. (libellé : C.P. ADJ. IE dans la liste des postes) ou être titulaire d'un C.A.F.I.P.E.M.F. option EPS pour un poste de conseiller pédagogique en EPS (libellé : C.P. EPS).

Etre titulaire d'un C.A.F.I.P.E.M.F. et de préférence du CAPPEI pour postuler pour un poste de conseiller pédagogique auprès de l'I.E.N. en charge de l'A.S.H.

Parmi les missions de CPC A.S.H. sont, en outre, assurées les missions de :

- référent départemental autisme,
- référent élèves à comportement hautement perturbateur.

Les enseignants désirant postuler pour un poste de conseiller pédagogique auprès d'un I.E.N. (libellé : C.P. ADJ. IE dans la liste des postes) ou pour un poste de conseiller pédagogique en EPS (libellé : C.P. EPS) voudront bien adresser une lettre de motivation dans laquelle devra obligatoirement figurer le type de poste de conseiller pédagogique souhaité, par courriel, à la D.S.D.E.N. de Meurthe-et-Moselle - Service du 1er degré - Personnels –, bureau de la gestion collective – **pour le 11 mars 2021**, à aude.chenet@ac-nancy-metz.fr et Marjorie.Becker@ac-nancy-metz.fr avec copie à leur IEN de circonscription.

Il est demandé aux candidats souhaitant avoir de plus amples informations, de prendre contact, dès à présent, avec les I.E.N. de circonscription concernés.

Les enseignants désirant postuler pour un poste de conseiller pédagogique auprès de l'I.E.N. en charge de l'A.S.H., voudront bien adresser une lettre de motivation, par courriel, à la D.S.D.E.N. de Meurthe-et-Moselle – Service du 1er degré – Personnels - bureau de la gestion collective – **pour le 11 mars 2021**, à aude.chenet@ac-nancy-metz.fr et Marjorie.Becker@ac-nancy-metz.fr avec copie à leur IEN de circonscription.

IMPLANTATIONS	
Implantation des postes en circonscription	Nombre de postes
BLAINVILLE	1 CPC + 1 CPC EPS
BRIEY	1,5 CPC + 1 CPC EPS
JARNY	1 CPC + 1 CPC EPS
JARVILLE	1 CPC + 1 CPC EPS
LONGWY I	1,5 CPC + 1 CPC EPS
LONGWY II	1,5 CPC + 1 CPC EPS
LUNEVILLE	1 CPC + 1 CPC EPS
NANCY - IENA	1 CPC
NANCY I	1 CPC + 1 CPC EPS
NANCY II	1 CPC + 1 CPC EPS
NANCY III	3 CPC ASH dont 1 non ouvert au recrutement en 2021
POMPEY	1 CPC + 1 CPC EPS
PONT-A-MOUSSON	2 CPC + 1 CPC EPS
SAINT-MAX	1 CPC EPS + 1 CPC
TOUL	2 CPC + 1 CPC EPS
VANDOEUVRE	1 CPC + 1 CPC EPS
VILLERS	1 CPC + 1 CPC EPS

3) CONSEILLER TECHNIQUE EN CHARGE DU NUMERIQUE, RATTACHE ADMINISTRATIVEMENT SUR UN POSTE DE CONSEILLER PEDAGOGIQUE AUPRES DE L'IEN ADJOINT

Le conseiller technique en charge du numérique est rattaché administrativement sur un poste de conseiller pédagogique auprès de l'IEN adjoint.

Ce conseiller est un enseignant du 1er degré titulaire d'un CAFIPEMF TRE.

Le poste administratif est basé à la DSDEN de Meurthe-et-Moselle. Le CT travaille en étroite collaboration avec l'IA-DASEN et l'équipe de direction (IA-DAASEN, SG, IENA) mais peut également intervenir :

- en circonscription,
- auprès des CPD,
- dans les groupes de travail départementaux animés par les IEN,
- dans les réunions avec les différents partenaires.

Il est en contact étroit avec les différents services de la DSDEN afin de leur permettre d'optimiser le traitement des dossiers en développant des outils numériques adaptés aux besoins locaux.

Il met en place des formations techniques, potentiellement à destination de tous les personnels, tant administratifs que pédagogiques, formations destinées à développer les compétences de ces personnels dans l'usage des outils numériques au service de leur métier.

Il travaille également en étroite collaboration avec l'IEN TICE, le CPD Numérique et la conseillère formation continue auprès de l'IENA, notamment pour développer les compétences des équipes de formateurs autour de la plateforme M@gistère.

Le conseiller technique auprès du DASEN est recruté sur lettre de motivation et après en entretien avec l'IA-DASEN, le SG et l'IENA.

Compétences requises :

- Titulaire du CAFIPEMF Technologies et Ressources Educatives.
- Excellente connaissance du système éducatif, du fonctionnement des services et de leurs relations avec les établissements scolaires.
- Expérience dans la conception de parcours M@gistère.
- Capacités relationnelles lui permettant de travailler à la fois avec les personnels pédagogiques et administratifs.
- Capacité à proposer et organiser des formations à destination des personnels.
- Compétences techniques particulièrement développées : traitement des données,
- Construction d'applications bureautiques (très bon niveau Excel indispensable),
- Création d'applications Web interactives en liaison avec le traitement des données.

Il est demandé aux candidats souhaitant avoir de plus amples informations, de prendre contact, dès à présent, avec les I.E.N. de circonscription concernés.

Une lettre de motivation devra être adressée, par courriel, à M. l'I.E.N.A, ce.ia54-iena@ac-nancy-metz.fr – **pour le 11 mars 2021**, avec copie à la D.S.D.E.N. de Meurthe-et-Moselle – Service du 1er degré – Personnels – bureau de la gestion collective, aude.chenet@ac-nancy-metz.fr et Marjorie.Becker@ac-nancy-metz.fr – ainsi qu'à leur IEN de circonscription.

IMPLANTATION	
Implantation des postes en circonscription	Nombre de postes
NANCY - DSDEN de Meurthe-et-Moselle	1

4) POSTES D'ENSEIGNANTS REFERENTS

Missions :

- Informations et conseils sur la scolarisation des élèves en situation de handicap.
- Coordination de la mise en œuvre et suivi du Projet Personnalisé de Scolarisation (P.P.S.) de l'élève.
- Liaison avec les différents partenaires du P.P.S. (Maison Départementale des Personnes Handicapées, parents, établissements scolaires, services spécialisés, IEN...).

Tâches :

- Mise en œuvre de la continuité du P.P.S.
- Organisation et animation des Equipes de Suivi de la Scolarisation (E.S.S.).
- Rédaction des comptes rendus d'E.S.S. et diffusion à l'ensemble des partenaires.
- Constitution et transmission des dossiers des élèves à l'Equipe pluridisciplinaire d'Evaluation et à la M.D.P.H.

Compétences :

- Bonne connaissance des différents dispositifs de scolarisation 1er et 2d degrés.
- Bonne connaissance des dispositions réglementant la scolarisation des élèves en situation de handicap (loi n° 2005-102 du 11 février 2005).

Qualités requises :

- Sens de l'organisation et de la communication.
- Sens de l'analyse.
- Sens de la relation.

Conditions :

- être titulaire d'un CAPPEI ou d'un titre antérieur équivalent.

Il est demandé aux candidats souhaitant avoir de plus amples informations, de prendre contact, dès à présent, avec les I.E.N. de circonscription concernés.

Une lettre de motivation devra être adressée, par courriel, à la circonscription de NANCY III-ASH, ce.ien54-nancy3@ac-nancy-metz.fr – **pour le 11 mars 2021**, avec copie à la D.S.D.E.N. de Meurthe-et-Moselle – Service du 1er degré – Personnels – bureau de la gestion collective, aude.chenet@ac-nancy-metz.fr et Marjorie.Becker@ac-nancy-metz.fr – ainsi qu'à leur IEN de circonscription.

IMPLANTATIONS	
Implantation des postes	Nombre de postes
IEN BLAINVILLE - CLG Langevin Wallon Blainville	1
IEN BRIEY - CLG Jean Maumus Briey	1
IEN JARNY - CLG Louis Aragon Jarny	1
IEN JARVILLE - CLG Albert Camus Jarville	1
IEN JARVILLE - CLG St Exupéry St Nicolas de Port	1
IEN LONGWY I - CLG Albert Lebrun Longwy	1
IEN LONGWY I - CLG Léodile Bera Longlaville	1
IEN LONGWY II - CLG Emile Gallé Lexy	1
IEN LUNEVILLE - CLG Charles Guérin Lunéville	1
IEN LUNEVILLE - CLG Ernest Bichat Lunéville	1
IEN NANCY I - CLG Guynemer Nancy	1
IEN NANCY I - CLG Alfred Mézières Nancy	1
IEN NANCY II - CLG Frédéric Chopin Nancy	1
IEN NANCY III ASH - CLG Georges de la Tour Nancy	1
IEN NANCY III ASH - CLG Louis Armand Nancy	1
IEN NANCY III ASH - EREA Flavigny sur Moselle	1
IEN POMPEY - CLG Grandville Liverdun	1
IEN POMPEY - CLG Julien Franck Champigneulle	1
IEN PONT-A-MOUSSON - CLG Joliot Curie Dieulouard	1
IEN PONT-A-MOUSSON - CLG La plante Gribé Pagny/Moselle	1
IEN SAINT-MAX - CLG René Nicklès Dommartemont	1
IEN TOUL	1
IEN VANDOEUVRE - CLG Jacques Callot Vandoeuvre	1
IEN VANDOEUVRE - CLG Jacques Monod Ludres	1
IEN VILLERS - CLG Jules Ferry Neuves-Maisons	1
IEN VILLERS - CLG Robert Géant Vézelize	1

5) POSTE DE COORDINATEUR DE LA COMMISSION DEPARTEMENTALE D'ORIENTATION VERS LES ENSEIGNEMENTS ADAPTES DU SECOND DEGRE (C.D.O.E.A.S.D.)

Le poste de secrétariat CDOEASD est assuré par un professeur des écoles, de préférence spécialisé.

Il nécessite une bonne connaissance du dispositif départemental de scolarisation des élèves handicapés, des élèves à besoins éducatifs particuliers et une bonne connaissance des textes y référant.

- Gestion base élèves SEGPA et dossiers.
- Gestion de la CDOEASD (organisation, invitations, comptes rendus des réunions ; notification des décisions...).
- Partenariat avec les directeurs de SEGPA.
- Gestion des effectifs et des mouvements d'élèves.
- Condition : de préférence être titulaire du CAPPEI ou d'un titre antérieur équivalent.

Il est demandé aux candidats souhaitant avoir de plus amples informations, de prendre contact, dès à présent, avec les I.E.N. de circonscription concernés.

Une lettre de motivation devra être adressée, par courriel, à la circonscription de NANCY III-ASH, ce.ien54-nancy3@ac-nancy-metz.fr – **pour le 11 mars 2021**, avec copie à la D.S.D.E.N. de Meurthe-et-Moselle – Service du 1er degré - Personnels – bureau de la gestion collective, aude.chenet@ac-nancy-metz.fr et Marjorie.Becker@ac-nancy-metz.fr – ainsi qu'à leur IEN de circonscription.

IMPLANTATION	
Implantation du poste	Nombre de poste
IEN NANCY III ASH (DSDEN de Meurthe-et-Moselle)	1

6) POSTES DE COORDONNATEUR DU SERVICE DE L'ÉCOLE INCLUSIVE

Les postes de coordination du Service de l'École Inclusive sont assurés par des professeurs des écoles spécialisées. Ces postes nécessitent une bonne connaissance du dispositif départemental de scolarisation des élèves handicapés, des élèves à besoins éducatifs particuliers et une bonne connaissance des textes y référant.

- Missions d'information, de conseil et de liaison avec les différents partenaires (MDPH enfants, enseignants référents, établissements scolaires, services spécialisés, associations de parents, I.E.N....).
- Coordination des A.E.S.H. : recrutement, suivi, formation.
- Mettre en œuvre l'accompagnement des élèves en situation de handicap
- Gérer la cellule d'accueil, d'écoute, et de réponse destinée aux parents et aux responsables légaux d'élèves en situation de handicap
- Mission de lien et de suivi avec les différents acteurs des PIAL
- Mise en œuvre de la cartographie des PIAL
- Gestion des enquêtes statistiques.
- Participation aux équipes pluridisciplinaires à la MDPH
- Soutien technique et juridique aux DSDEN et aux établissements publics locaux d'enseignement (EPL)
- Condition : de préférence être titulaire du CAPPEI ou d'un titre antérieur équivalent.

Il est demandé aux candidats souhaitant avoir de plus amples informations, de prendre contact, dès à présent, avec les I.E.N. de circonscription concernés.

Une lettre de motivation devra être adressée, par courriel, à la circonscription de NANCY III-ASH, ce.ien54-nancy3@ac-nancy-metz.fr – **pour le 11 mars 2021**, avec copie à la D.S.D.E.N. de Meurthe-et-Moselle – Service du 1er degré - Personnels– bureau de la gestion collective, aude.chenet@ac-nancy-metz.fr et Marjorie.Becker@ac-nancy-metz.fr – ainsi qu'à leur IEN de circonscription.

IMPLANTATIONS	
Implantation des postes	Nombre de poste
IEN NANCY III ASH (DSDEN de Meurthe-et-Moselle)	2

7) ENSEIGNANT SPECIALISE A L'UNITE D'ENSEIGNEMENT EN MATERNELLE AUTISME (UEMA – BOEN n°17 du 24/04/2014)

L'UEMA est un dispositif médico-social qui peut accueillir jusqu'à 7 enfants de 3 à 6 ans, avec autisme ou autres troubles envahissants du développement (TED). Ce dispositif concerne particulièrement des enfants n'ayant pas acquis suffisamment d'autonomie, le langage et/ou qui présentent d'importants troubles du comportement. Ces élèves sont présents à l'école sur le même temps que les autres enfants et bénéficient d'un accompagnement médico-social.

Les interventions pédagogiques, éducatives et thérapeutiques se réfèrent aux recommandations de bonnes pratiques de la Haute Autorité de Santé (Autisme et autres troubles envahissants du développement – Janvier 2010) et de l'Agence nationale de l'évaluation et de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux (Pour un accompagnement de qualité des personnes avec autisme ou autres TED – 2010), et sont réalisées par une équipe associant enseignant spécialisé et professionnels médico-sociaux, dont les actions sont coordonnées et supervisées. Le poste est accessible à un enseignant spécialisé, titulaire du CAPPEI ou d'un titre antérieur équivalent, et ayant une expérience de terrain de mise en œuvre des techniques développementales et comportementales à l'école.

Contraintes particulières du poste :

Le service de l'enseignant spécialisé de l'UEMA s'organise, conformément au service des autres enseignants de l'école, en vingt-quatre heures hebdomadaires d'enseignement et trois heures consacrées aux travaux en équipe, aux relations avec les parents, à la participation aux réunions institutionnelles de l'établissement scolaire. L'enseignant spécialisé pilote le projet de l'UEMA et assure la cohérence des actions des différents professionnels. Il favorise l'établissement de relations de confiance et de collaboration avec l'équipe de professionnels médico-sociaux à laquelle il appartient. L'enseignant spécialisé organise notamment l'emploi du temps et assure la cohérence des interventions pédagogiques, éducatives et paramédicales (individuelles et collectives) réalisées au sein de l'UEMA, dans le cadre fixé par les Projets Personnalisés de Scolarisation.

Les enseignants désirant postuler à ces emplois et souhaitant avoir de plus amples informations doivent prendre contact, dès à présent, avec Madame l'Inspectrice de l'Éducation Nationale ASH (n° de téléphone : 03.83.93.56.91).

Une lettre de motivation devra être adressée, par courriel, à la circonscription de NANCY III-ASH, ce.ien54-nancy3@ac-nancy-metz.fr – **pour le 11 mars 2021**, avec copie à la D.S.D.E.N. de Meurthe-et-Moselle – Service du 1er degré - Personnels– bureau de la gestion collective, aude.chenet@ac-nancy-metz.fr et Marjorie.Becker@ac-nancy-metz.fr – ainsi qu'à leur IEN de circonscription.

IMPLANTATION	
Implantation du poste	Nombre de postes
VILLERS-LES-NANCY - EMPU Suzanne Herbinière Lebert	1
JARNY- EMPU Yvonne Imbert	1

8) ENSEIGNANT SPECIALISE A L'UNITE D'ENSEIGNEMENT ELEMENTAIRE AUTISME (UEEA – BOEN n°17 du 24/04/2014)

L'UEEA est un dispositif médico-social qui peut accueillir jusqu'à 10 enfants de 7 à 12 ans, avec autisme ou autres troubles envahissants du développement (TED). Ce dispositif concerne particulièrement des enfants n'ayant pas acquis suffisamment d'autonomie, le langage et/ou qui présentent d'importants troubles du comportement. Ces élèves sont présents à l'école sur le même temps que les autres enfants et bénéficient d'un accompagnement médico-social.

Les interventions pédagogiques, éducatives et thérapeutiques se réfèrent aux recommandations de bonnes pratiques de la Haute Autorité de Santé (Autisme et autres troubles envahissants du développement – Janvier 2010) et de l'Agence nationale de l'évaluation et de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux (Pour un accompagnement de qualité des personnes avec autisme ou autres TED – 2010), et sont réalisées par une équipe associant enseignant spécialisé et professionnels médico-sociaux, dont les actions sont coordonnées et supervisées. Le poste est accessible à un enseignant spécialisé, titulaire du CAPPEI ou d'un titre antérieur équivalent, et ayant une expérience de terrain de mise en œuvre des techniques développementales et comportementales à l'école.

Contraintes particulières du poste :

Le service de l'enseignant spécialisé de l'UEEA s'organise, conformément au service des autres enseignants de l'école, en vingt-quatre heures hebdomadaires d'enseignement et trois heures consacrées aux travaux en équipe, aux relations avec les parents, à la participation aux réunions institutionnelles de l'établissement scolaire. L'enseignant spécialisé pilote le projet de l'UEEA et assure la cohérence des actions des différents professionnels. Il favorise l'établissement de relations de confiance et de collaboration avec l'équipe de professionnels médico-sociaux à laquelle il appartient. L'enseignant spécialisé organise notamment l'emploi du temps et assure la cohérence des interventions pédagogiques, éducatives et paramédicales (individuelles et collectives) réalisées au sein de l'UEEA, dans le cadre fixé par les Projets Personnalisés de Scolarisation.

Les enseignants désirant postuler à cet emploi et souhaitant avoir de plus amples informations doivent prendre contact, dès à présent, avec Madame l'Inspectrice de l'Éducation Nationale ASH (n° de téléphone : 03.83.93.56.91).

Une lettre de motivation devra être adressée, par courriel, à la circonscription de NANCY III-ASH, ce.ien54-nancy3@ac-nancy-metz.fr – **pour le 11 mars 2021**, avec copie à la D.S.D.E.N. de Meurthe-et-Moselle – Service du 1er degré - Personnels– bureau de la gestion collective, aude.chenet@ac-nancy-metz.fr et Marjorie.Becker@ac-nancy-metz.fr – ainsi qu'à leur IEN de circonscription.

IMPLANTATION	
Implantation du poste	Nombre de postes
LAXOU- EEPU Emile Zola	1

9) ACCUEIL DE JOUR EDUCATIF ET SCOLAIRE A LAXOU (A.J.E.S.)

Des Unités d'Enseignement sont implantées dans le cadre de ce dispositif d'accompagnement scolaire d'élèves de 11 à 15 ans provisoirement déscolarisés ou nécessitant une aide à l'inclusion scolaire. La conduite de ces missions nécessite une grande capacité d'adaptation. Dans ce cadre, le service d'enseignement peut être organisé sur une large plage horaire y compris hors temps scolaire. Ces postes relèvent du CAPPEI ou titre antérieur équivalent. Cependant, à défaut de candidatures d'enseignants spécialisés, des candidatures d'enseignants volontaires non spécialisés pourront être retenues.

Il est demandé aux candidats souhaitant avoir de plus amples informations, de prendre contact, dès à présent, avec les I.E.N. de circonscription concernés.

Une lettre de motivation devra être adressée, par courriel, à la circonscription de NANCY III-ASH, ce.ien54-nancy3@ac-nancy-metz.fr – **pour le 11 mars 2021**, avec copie à la D.S.D.E.N. de Meurthe-et-Moselle – Service du 1er degré - Personnels– bureau de la gestion collective, aude.chenet@ac-nancy-metz.fr et Marjorie.Becker@ac-nancy-metz.fr – ainsi qu'à leur IEN de circonscription.

IMPLANTATION	
Implantation du poste	Nombre de postes
LAXOU - AJES (SESSAD Laxou)	1

10) RESEAU EDUCATIF DE MEURTHE-ET-MOSELLE (R.E.M.M.)

Un poste d'enseignant spécialisé est implanté au REMM. Cet enseignant est chargé d'assurer la scolarisation et le suivi de scolarité des enfants et adolescents confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance et accueillis sur les treize unités du REMM ; il intervient sur les bassins de NANCY, PONT-A-MOUSSON, LUNEVILLE, LONGWY et TOUL. L'enseignant doit être titulaire du CAPPEI ou titre antérieur équivalent. Cependant, à défaut de candidatures d'enseignants spécialisés, des candidatures d'enseignants volontaires non spécialisés pourront être retenues.

Il est demandé aux candidats souhaitant avoir de plus amples informations, de prendre contact, dès à présent, avec les I.E.N. de circonscription concernés.

Une lettre de motivation devra être adressée, par courriel, à la circonscription de NANCY III-ASH, ce.ien54-nancy3@ac-nancy-metz.fr – **pour le 11 mars 2021**, avec copie à la D.S.D.E.N. de Meurthe-et-Moselle – Service du 1er degré - Personnels– bureau de la gestion collective, aude.chenet@ac-nancy-metz.fr et Marjorie.Becker@ac-nancy-metz.fr – ainsi qu'à leur IEN de circonscription.

IMPLANTATION	
Implantation du poste	Nombre de postes
LAXOU - REMM	1

11 et 12) DISPOSITIFS RELAIS (circulaire n°2014-037 du 28 mars 2014)

11 - CLASSES RELAIS

Trois classes relais accueillent des élèves en rupture scolaire partielle ou totale. Le travail est effectué en collaboration avec des partenaires extérieurs.

La capacité d'accueil est fixée à 12 élèves maximum.

Lieux d'implantation :

- LONGLAVILLE – Collège (élèves de 12 à 15 ans)
- MALZEVILLE – Collège « Paul Verlaine » (élèves de 12 à 15 ans)
- NANCY – Lycée Professionnel « Jean Prouvé » (élèves de 15 et 16 ans).

Ces postes sont accessibles aux enseignants justifiant d'une expérience auprès de publics adolescents difficiles.

Les enseignants désirant postuler à cet emploi et souhaitant avoir de plus amples informations doivent prendre contact, dès à présent, avec Madame l'Inspectrice de l'Éducation Nationale ASH (n° de téléphone : 03.83.93.56.91).

Il est demandé aux candidats souhaitant avoir de plus amples informations, de prendre contact, dès à présent, avec les I.E.N. de circonscription concernés.

Une lettre de motivation devra être adressée, par courriel, à la circonscription de NANCY III-ASH, ce.ien54-nancy3@ac-nancy-metz.fr – **pour le 11 mars 2021**, avec copie à la D.S.D.E.N. de Meurthe-et-Moselle – Service du 1er degré - Personnels– bureau de la gestion collective, aude.chenet@ac-nancy-metz.fr et Marjorie.Becker@ac-nancy-metz.fr – ainsi qu'à leur IEN de circonscription.

IMPLANTATIONS	
Implantation des postes	Nombre de postes
LONGLAVILLE - CLG Léodile Bera	1
MALZEVILLE - CLG Paul Verlaine	1
NANCY - LP Jean Prouvé	1

12 - ATELIERS-RELAIS

Deux postes d'atelier-relais sont implantés en collège dans le département : le premier, rattaché au collège d'HEMOCOURT ; le second, implanté au collège Simone de Beauvoir à VANDOEUVRE. Ces dispositifs fonctionnent par sessions de 5 semaines (4 sessions par année scolaire).

Missions :

L'enseignant construit le projet pédagogique et éducatif avec le jeune et sa famille, l'établissement d'origine, l'équipe de l'atelier -relais pour définir :

- Les objectifs fixés au regard des capacités et compétences accessibles aux élèves.
- Un module de formation adaptée.
- Les conditions de la réintégration scolaire et de son suivi dans l'établissement d'origine.

Il assure la gestion du groupe durant la durée du module de formation, l'enseignement, l'évaluation et le suivi du dispositif et des élèves pris en charge ainsi que le suivi des élèves en intersessions.

Il effectue les bilans et organise les liens et les contacts avec les équipes éducatives et les partenaires associatifs et institutionnels.

Il peut, durant les intersessions, prendre en charge de manière individualisée un ou plusieurs élèves en rupture scolaire.

Compétences :

- Connaissance des publics en difficulté.
- Expérience de la pédagogie de projet.
- Qualités relationnelles : capacité à travailler avec les associations, les institutions du territoire, les parents et les équipes pédagogiques.
- Sens de l'organisation : construction de programmes pédagogiques adaptés, gestion des ressources humaines, animation de groupes.
- Disponibilité : horaires variables selon les périodes.

Ces postes sont accessibles aux enseignants justifiant d'une expérience auprès de publics adolescents difficiles.

Il est demandé aux candidats souhaitant avoir de plus amples informations, de prendre contact, dès à présent, avec les I.E.N. de circonscription concernés.

Une lettre de motivation devra être adressée, par courriel, à la circonscription de NANCY III-ASH, ce.ien54-nancy3@ac-nancy-metz.fr – **pour le 11 mars 2021**, avec copie à la D.S.D.E.N. de Meurthe-et-Moselle – Service du 1er degré - Personnels – bureau de la gestion collective, aude.chenet@ac-nancy-metz.fr et Marjorie.Becker@ac-nancy-metz.fr – ainsi qu'à leur IEN de circonscription.

IMPLANTATIONS	
Implantation des postes	Nombre de postes
HEMOCOURT - CLG Almicar Zannoni	1
VANDOEUVRE - CLG Simone de Beauvoir	1

13) POSTE AU SERVICE TERRITORIAL EDUCATIF DE MILIEU OUVERT ET D'INSERTION (S.T.E.M.O.I.)

Le demi-poste d'enseignant dépend de ce service situé à Nancy, qui accueille des jeunes de 16 à 18 ans placés en application de mesures judiciaires ordonnées dans un cadre pénal par les Magistrats pour Enfants.

Au sein de ce centre, les mineurs font l'objet de mesures d'un suivi éducatif en milieu ouvert et pédagogique renforcé.

L'enseignant spécialisé, titulaire du CAPPEI ou d'un titre antérieur équivalent ou justifiant d'une expérience auprès de publics jeunes adultes difficiles, aura à travailler dans une perspective de formation en vue d'une intégration sociale ainsi que sur une mise à niveau des mineurs dans le domaine des savoirs fondamentaux.

Il est demandé aux candidats souhaitant avoir de plus amples informations, de prendre contact, dès à présent, avec les I.E.N. de circonscription concernés.

Une lettre de motivation devra être adressée, par courriel, à la circonscription de NANCY III-ASH, ce.ien54-nancy3@ac-nancy-metz.fr – **pour le 11 mars 2021**, avec copie à la D.S.D.E.N. de Meurthe-et-Moselle – Service du 1er degré - Personnels – bureau de la gestion collective, aude.chenet@ac-nancy-metz.fr et Marjorie.Becker@ac-nancy-metz.fr – ainsi qu'à leur IEN de circonscription.

IMPLANTATION	
Implantation du poste	Nombre de postes
NANCY - STEMOI	1/2 poste

14) POSTE AU CENTRE EDUCATIF FERME DE TONNOY

Ce centre éducatif fermé accueille des jeunes de 16 à 18 ans placés en application de mesures judiciaires ordonnées dans un cadre pénal par les Magistrats.

Au sein de ce centre, les mineurs font l'objet de mesures de surveillance permettant un suivi éducatif et pédagogique renforcé.

L'enseignant spécialisé, titulaire du CAPPEI ou d'un titre antérieur équivalent ou justifiant d'une expérience auprès de publics jeunes adultes difficiles, aura à travailler dans une perspective de formation en vue d'une intégration sociale ainsi que sur une mise à niveau des mineurs dans le domaine des savoirs fondamentaux.

Il est demandé aux candidats souhaitant avoir de plus amples informations, de prendre contact, dès à présent, avec les I.E.N. de circonscription concernés.

Une lettre de motivation devra être adressée, par courriel, à la circonscription de NANCY III-ASH, ce.ien54-nancy3@ac-nancy-metz.fr – **pour le 11 mars 2021**, avec copie à la D.S.D.E.N. de Meurthe-et-Moselle – Service du 1er degré - Personnels– bureau de la gestion collective, aude.chenet@ac-nancy-metz.fr et Marjorie.Becker@ac-nancy-metz.fr – ainsi qu'à leur IEN de circonscription.

IMPLANTATION	
Implantation du poste	Nombre de postes
TONNOY - C. E. F.	1

15) COORDONNATEUR PEDAGOGIQUE DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT – ECOLE DES ENFANTS HOSPITALISES – Centre Hospitalier Universitaire DE NANCY-BRABOIS

La coordination pédagogique est assurée par un enseignant titulaire du CAPPEI ou d'un titre antérieur ou équivalent. L'établissement fonctionnant dans le cadre d'une convention entre l'Education Nationale et la direction du C.H.U., le coordonnateur devra rendre compte à ces 2 autorités.

Missions :

1) Enseignement :

Enseignement à mi-temps auprès des enfants hospitalisés : assurer la continuité des apprentissages scolaires des enfants, maintenir le lien avec l'école d'origine, construire un projet de vie. Le travail d'enseignement s'effectue en collaboration avec une équipe pluridisciplinaire (médicale, éducative, psychologique, ...) et en lien avec les familles.

2) Coordination pédagogique de l'unité d'enseignement :

- Mise en œuvre du projet pédagogique de l'unité d'enseignement et des actions pédagogiques annuelles.
- Etre l'interlocuteur principal de tout ce qui touche à la scolarité des enfants hospitalisés au sein de l'hôpital et à domicile.
- Faciliter la concertation entre l'unité d'enseignement et les différents pôles médicaux et la direction.
- Assurer le lien avec le dispositif Collège Lycée à l'hôpital (DCLH).
- Entretenir les liens avec les équipes pluridisciplinaires (chefs de service, médecins, personnels soignants, éducateurs, associations intervenant à l'hôpital...).
- Rédaction des bilans de fonctionnement, enquêtes administratives...
- Assurer la communication sur les activités de l'école : interventions dans les écoles de formation des personnels soignants, dans les stages de formation des directeurs d'école, présentations à l'occasion de congrès médicaux...

3) Coordination du Service d'Assistance Pédagogique à Domicile (SAPAD 54) pour l'enseignement élémentaire (décharge à mi-temps) :

- Mise en place des modalités d'enseignement à domicile et coordination des différents partenaires.
- Ouverture et suivis des dossiers (ordres de missions, bilans, transmissions pour paiement...).
- Contact avec les familles, les enseignants, les chefs d'établissement.
- Recherche d'enseignants intervenants.
- Rédaction de bilans (quantitatif, qualitatif, propositions d'amélioration du service).
- Promotion du service.

Il est demandé aux candidats souhaitant avoir de plus amples informations, de prendre contact, dès à présent, avec les I.E.N. de circonscription concernés.

Une lettre de motivation devra être adressée, par courriel, à la circonscription de NANCY III-ASH, ce.ien54-nancy3@ac-nancy-metz.fr – **pour le 11 mars 2021**, avec copie à la D.S.D.E.N. de Meurthe-et-Moselle – Service du 1er degré - Personnels– bureau de la gestion collective, aude.chenet@ac-nancy-metz.fr et Marjorie.Becker@ac-nancy-metz.fr – ainsi qu'à leur IEN de circonscription.

IMPLANTATION	
Implantation du poste	Nombre de postes
VANDOEUVRE - CHU de NANCY-BRABOIS	1

16) COORDONNATEUR PEDAGOGIQUE DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT DE L'HOPITAL DE JOUR DU CENTRE PSYCHOTHERAPIQUE DE NANCY-LAXOU

La coordination pédagogique est assurée par un enseignant titulaire du CAPPEI ou d'un titre antérieur ou équivalent ; il conserve son activité d'enseignant à temps complet et représente l'équipe pédagogique au sein de l'établissement. Il assure les relations et la coordination avec les personnels médicaux, paramédicaux et éducatifs. Il organise le service hebdomadaire des enseignants, supervise l'organisation des groupes d'élèves et assure le lien avec les parents et avec les écoles d'origine des élèves orientés en hôpital de jour et en Centre Médico-Psychologique (C.M.P.).

Il est demandé aux candidats souhaitant avoir de plus amples informations, de prendre contact, dès à présent, avec les I.E.N. de circonscription concernés.

Une lettre de motivation devra être adressée, par courriel, à la circonscription de NANCY III-ASH, ce.ien54-nancy3@ac-nancy-metz.fr – **pour le 11 mars 2021**, avec copie à la D.S.D.E.N. de Meurthe-et-Moselle – Service du 1er degré - Personnels– bureau de la gestion collective, aude.chenet@ac-nancy-metz.fr et Marjorie.Becker@ac-nancy-metz.fr – ainsi qu'à leur IEN de circonscription.

IMPLANTATION	
Implantation du poste	Nombre de postes
NANCY LAXOU - CPN	1

17) POSTES D'ENSEIGNANTS AU CENTRE PSYCHOTHERAPIQUE DE NANCY-LAXOU

Les personnels intéressés par ces postes doivent être titulaires du CAPPEI ou d'un titre antérieur équivalent. Cependant, à défaut de candidatures d'enseignants spécialisés, des candidatures d'enseignants volontaires non spécialisés pourront être retenues.

Les enseignants désirant postuler à cet emploi et souhaitant avoir de plus amples informations doivent prendre contact, dès à présent, avec Madame l'Inspectrice de l'Éducation Nationale ASH (n° de téléphone : 03.83.93.56.91).

Une lettre de motivation devra être adressée, par courriel, à la circonscription de NANCY III-ASH, ce.ien54-nancy3@ac-nancy-metz.fr – **pour le 11 mars 2021**, avec copie à la D.S.D.E.N. de Meurthe-et-Moselle – Service du 1er degré - Personnels– bureau de la gestion collective, aude.chenet@ac-nancy-metz.fr et Marjorie.Becker@ac-nancy-metz.fr – ainsi qu'à leur IEN de circonscription.

IMPLANTATIONS	
Implantation des postes	Nombre de postes
NANCY LAXOU - CPN	3

18) COORDONNATEUR PEDAGOGIQUE D'UNITE D'ENSEIGNEMENT, de DITEP, de DIME, de l'EDM

La coordination pédagogique est assurée par un enseignant titulaire du CAPPEI ou d'un titre antérieur ou équivalent ; il conserve son activité d'enseignant à temps complet et représente l'équipe pédagogique au sein de l'établissement. Il assure les relations et la coordination avec les personnels médicaux, paramédicaux et éducatifs. Il organise le service hebdomadaire des enseignants, supervise l'organisation des groupes d'élèves et assure le lien avec les parents et avec les écoles/établissements d'origine et/ou d'inclusion des élèves.

L'établissement fonctionnant dans le cadre d'une convention entre l'Education Nationale et la direction du C.H.U., le coordonnateur devra rendre compte à ces 2 autorités.

Connaître ou avoir une expérience d'enseignement en DITEP, DIME et/ou à l'EDM est souhaitable.

Missions :

Actions pédagogiques :

- Enseigne auprès des élèves
- Apporte aux élèves des moyens de compenser leur handicap, les aider à acquérir des méthodes, des outils.
- Veille à la bonne tenue du LSU de l'enfant, qui est partie intégrale du dossier unique de l'utilisateur.
- Travaille en lien avec les enseignants de l'unité d'enseignement et les établissements scolaires où les élèves sont en scolarisation partagée, ce en vue de favoriser au mieux le déroulement du parcours de formation des élèves.

Actions de coordination :

- Coordonne et anime des synthèses et réunions d'équipe
- Travaille en équipe pluri-professionnelle
- Développe les compétences nécessaires à la pratique d'un partenariat avec les familles
- Élabore une proposition d'organisation des groupes d'élèves et la soumettre au directeur, pour validation
- Organise le service hebdomadaire des enseignants de l'unité d'enseignement

- Coordonne les interventions des enseignants pour soutenir la scolarisation des élèves au sein même de l'établissement ou dans leur établissement scolaire, en lien avec les responsables de ces établissements
- Rédige en collaboration avec les enseignants le projet pédagogique de l'Unité d'Enseignement
- Favorise l'articulation du projet personnalisé d'accompagnement de l'élève
- Veille à la nature des dispositifs mis en œuvre pour rendre opérationnel le projet personnalisé de scolarisation des élèves
- Veille aux modalités de coopération entre les enseignants exerçant au sein de l'unité d'enseignement et les enseignants des écoles ou établissements scolaires concernés par la convention (analyse et suivi des actions pédagogiques mises en œuvre, leur complémentarité, les méthodes pédagogiques adaptées utilisées pour les réaliser ; les modalités de travail en commun : fréquence, composition et organisation des réunions pédagogiques)
- Anime les synthèses, les réunions pédagogiques
- Participe aux ESS
- Met en cohérence les différents projets de l'établissement : Projet d'établissement, Projet de l'UE, PPA (Projet Thérapeutique Éducatif et Pédagogique), PPS

Actions de personne ressource :

- Favorise le maintien ou prépare à l'accueil des élèves en écoles et établissements scolaires, dans des dispositifs ordinaires ou adaptés en aidant les enseignants à observer, évaluer et comprendre le retentissement du handicap sur les apprentissages. Coopère pour mettre en place des compensations.
- Observe et conseille au besoin ses pairs
- Participe à des animations pédagogiques

Il est demandé aux candidats souhaitant avoir de plus amples informations, de prendre contact, dès à présent, avec les I.E.N. de circonscription concernés.

Une lettre de motivation devra être adressée, par courriel, à la circonscription de NANCY III-ASH, ce.ien54-nancy3@ac-nancy-metz.fr – **pour le 11 mars 2021**, avec copie à la D.S.D.E.N. de Meurthe-et-Moselle – Service du 1er degré - Personnels – bureau de la gestion collective, aude.chenet@ac-nancy-metz.fr et Marjorie.Becker@ac-nancy-metz.fr – ainsi qu'à leur IEN de circonscription.

IMPLANTATIONS	
Implantation des postes	Nombre de postes
JARVILLE LA MALGRANGE - ITEP L'Escale	1
VAL DE BRIEY - ITEP	1
FLAVIGNY SUR MOSELLE - IME	1
CHENIERES - IME Les 3 Tilleuls	1
LUNEVILLE - IME Les Terrasses de Méhon	1
FLAVIGNY SUR MOSELLE - EDM	1

19) POSTE DE RESPONSABLE POLE ENFANTS – Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) de MEURTHE-ET-MOSELLE

L'enseignant intéressé doit être titulaire du CAPPEI ou d'un titre antérieur équivalent. Il sera mis à disposition à la MDPH et sera placé sous l'autorité fonctionnelle du directeur de la MDPH. L'obligation de service (1607 heures annuelles) nécessite de conduire les missions également sur des périodes de vacances scolaires (présence à la Commission de Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées – CDAPH).

Missions et activités du poste :

- 1) Diriger, sous l'autorité du Directeur de la MDPH, le pôle enfants de la MDPH :
 - Organise et coordonne l'activité d'un service de 6 personnes assurant l'instruction des mesures de compensation demandées par les familles des enfants handicapés du département.
 - Harmonise et formalise les procédures d'instruction pour les agents administratifs ; veille à la mise en commun des outils et au partage de l'information.
 - Veille, en lien avec les agents administratifs, à la complétude des dossiers déposés et à la demande des pièces complémentaires nécessaires.
 - Apporte directement, ou indirectement par l'intermédiaire des instructeurs ou de l'assistante sociale du pôle enfants, toute précision utile relative à la législation en vigueur aux partenaires et familles des enfants en situation de handicap.
 - Accueille les familles qui viennent dans les locaux de la MDPH pour exprimer une doléance.
- 2) Organiser, sous l'autorité du médecin coordonnateur de la MDPH, le fonctionnement des équipes pluridisciplinaires chargées de l'étude des demandes d'orientation scolaire :
 - Prépare et diffuse le planning annuel aux membres des équipes pluridisciplinaires, aux enseignants référents et aux directeurs des établissements et services médico-sociaux.

- Définit les dossiers qui doivent être étudiés à chaque réunion de l'Equipe Pluridisciplinaire (en fonction de leur spécificité, de leur urgence et de la composition de l'EP).
- 3) Veiller au bon fonctionnement de l'étude des demandes de prestations financières (AEEH et compléments, cartes) gérées par le responsable adjoint du pôle enfants de la MDPH.
- 4) Veiller, en lien avec le responsable adjoint du pôle enfants et le responsable de la compensation de la MDPH, à la bonne régulation et instruction des demandes de PCH.
- 5) Participer à des équipes pluridisciplinaires dans le champ de l'enfance, en particulier :
 - A des équipes pluridisciplinaires spécialisées composées de professionnels externes apportant leur concours au fonctionnement de la MDPH (EP Nord, DA, DV, TSL réexamens), en tant que représentant de la MDPH.
 - Dans le cadre de l'EP « SEGPA-ULIS » à l'étude des dossiers des enfants appelés à quitter une ULIS école.
 - Dans le cadre de circuits courts, à l'étude des dossiers de renouvellement des prises en charge médico-sociales qui ne nécessitent pas d'échanges entre l'équipe pluridisciplinaire de la MDPH et les équipes des établissements et services qui accompagnent les enfants handicapés, ainsi qu'à l'étude des changements de modalités de prise en charge pour des enfants bénéficiant d'une décision en cours de validité.
- 6) Participer, en lien avec les médecins de la MDPH, à l'étude des dossiers des jeunes adultes qui ont bénéficié de mesures de compensation dans le champ de l'enfance (équipe « jeunes » et équipe « 16 – 25 »).
- 7) Participer à différentes instances de la MDPH :
 - Participe à l'équipe de direction de la MDPH.
 - Expose devant les CDAPH restreinte et plénière les situations individuelles détaillées dans le champ de l'orientation scolaire et contribue à l'amélioration des modalités de présentation de ces situations.
 - Est invité, en tant que de besoin, aux réunions de l'équipe médicale, pour étudier les situations individuelles complexes, ou pour rendre compte des évolutions législatives dans le champ de l'orientation scolaire.
- 8) Etre personne ressource au sein de la MDPH sur les questions d'insertion scolaire :
 - Participe à l'observation des besoins des enfants handicapés.
 - Apporte un conseil technique au directeur de la MDPH.
 - Représente la MDPH auprès de la CNSA en tant que référent scolarisation.
 - Participe, en lien avec l'équipe de direction de la MDPH, au travail de réseau mis en place avec les secteurs sanitaires et médico-sociaux, et les autres institutions partenaires ; participe aux actions d'information sur les dispositifs de la MDPH.
 - Anime des réunions et des groupes de travail en interne à la MDPH et avec des partenaires externes.

Aptitudes requises :

- 1) Connaissances des problématiques et des acteurs liés à la scolarisation.
- 2) Connaissances des secteurs sanitaires et médico-sociaux.
- 3) Capacité à :
 - Fédérer les agents autour de projets.
 - Impulser, gérer le changement.
 - Manager, animer une équipe.
 - Animer des réunions et des groupes de travail.

Il est demandé aux candidats souhaitant avoir de plus amples informations, de prendre contact, dès à présent, avec les I.E.N. de circonscription concernés.

Une lettre de motivation devra être adressée, par courriel, à la circonscription de NANCY III-ASH, ce.ien54-nancy3@ac-nancy-metz.fr – **pour le 11 mars 2021**, avec copie à la D.S.D.E.N. de Meurthe-et-Moselle – Service du 1er degré - Personnels– bureau de la gestion collective, aude.chenet@ac-nancy-metz.fr et Marjorie.Becker@ac-nancy-metz.fr – ainsi qu'à leur IEN de circonscription.

IMPLANTATION	
Implantation du poste	Nombre de postes
LAXOU - MDPH	1

20) ENSEIGNANTS BILINGUES EN LANGUE DES SIGNES FRANCAISE (LSF) A L'ECOLE ELEMENTAIRE SPECIALISEE M. LEROY A NANCY

Dans le cadre du projet pédagogique de l'école et au titre de la mise en œuvre d'un Pôle d'Enseignement aux Jeunes Sourds (PEJS), l'enseignant maîtrisant la LSF est prioritairement sollicité pour assurer un enseignement bilingue (LSF - français écrit) aux enfants dont les familles en font la demande. Cet enseignement est conduit en conformité avec le projet d'école et sous la responsabilité fonctionnelle de la direction de l'établissement scolaire.

Missions :

- Conduire une partie des enseignements en français et en LSF dans des champs disciplinaires définis en concertation avec le coordonnateur de l'ULIS TFA.
- Soutenir et permettre de construire, pour chaque élève sourd dont la famille a fait le choix de la LSF, un accès graduel au français en s'appuyant d'abord sur le français écrit dont la maîtrise est le minimum indispensable pour attester du succès du bilinguisme choisi.
- Élaborer des outils de classe et d'évaluation propres au dispositif.
- Participer aux réunions d'école, de cycles et inter-établissement, à l'organisation et à l'évaluation du dispositif.
- Participer à des formations destinées à renforcer les compétences et connaissances au niveau linguistique.

Il est demandé aux candidats souhaitant avoir de plus amples informations, de prendre contact, dès à présent, avec les I.E.N. de circonscription concernés.

Une lettre de motivation devra être adressée, par courriel, à la circonscription de NANCY III-ASH, ce.ien54-nancy3@ac-nancy-metz.fr – **pour le 11 mars 2021**, avec copie à la D.S.D.E.N. de Meurthe-et-Moselle – Service du 1er degré - Personnels– bureau de la gestion collective, aude.chenet@ac-nancy-metz.fr et Marjorie.Becker@ac-nancy-metz.fr – ainsi qu'à leur IEN de circonscription.

IMPLANTATIONS	
Implantation des postes	Nombre de postes
NANCY - EESPU Marcel Leroy	2
NANCY - EMPU Marcel Leroy	1

21) ETABLISSEMENTS PENITENTIAIRES

Les conditions de nomination des personnels enseignants sont définies par la circulaire n° 2011-239 du 8 décembre 2011, parue au B.O.E.N. n° 3 du 19 janvier 2012, relative à l'organisation de l'enseignement en milieu pénitentiaire. Ces postes sont implantés dans le centre pénitentiaire de MAXEVILLE et les centres de détention de TOUL et d'ECROUVES.

Les personnels intéressés par ces postes doivent être titulaires du CAPPEI ou d'un titre antérieur équivalent ou justifier d'une expérience d'enseignant en établissements pénitentiaires. Cependant, à défaut, des candidatures d'enseignants volontaires non spécialisés pourront être retenues. Les enseignants, nouvellement nommés, bénéficient d'une formation d'adaptation à l'emploi obligatoire. Au cours de la première année d'exercice en milieu pénitentiaire, les personnels restent titulaires de leur poste le cas échéant.

Il est demandé aux candidats souhaitant avoir de plus amples informations, de prendre contact, dès à présent, avec les I.E.N. de circonscription concernés.

Une lettre de motivation devra être adressée, par courriel, à la circonscription de NANCY III-ASH, ce.ien54-nancy3@ac-nancy-metz.fr – **pour le 11 mars 2021**, avec copie à la D.S.D.E.N. de Meurthe-et-Moselle – Service du 1er degré - Personnels– bureau de la gestion collective, aude.chenet@ac-nancy-metz.fr et Marjorie.Becker@ac-nancy-metz.fr – ainsi qu'à leur IEN de circonscription.

IMPLANTATIONS	
Implantation des postes	Nombre de postes
ECROUVES - Centre de détention	2
MAXEVILLE - Centre pénitentiaire	5 dont 1 resp local d'ens
TOUL - Centre de détention	3 dont 1 resp local d'ens

22) DIRECTEURS D'ÉCOLE RELEVANT DE L'ÉDUCATION PRIORITAIRE : ECOLES CLASSEES EN REP+ (Réseau Education Prioritaire renforcé) ET ECOLES CLASSEES EN REP (Réseau Education Prioritaire)

Au-delà des missions propres à tout directeur d'école, l'exercice de ces fonctions dans les écoles relevant de l'éducation prioritaire et surtout celles classées en REP+ suppose une implication forte dans les domaines suivants :

- Participation à la définition et à la mise en œuvre du contrat de réussite, notamment les mesures pédagogiques et éducatives qui refondent l'éducation prioritaire ; dans la perspective d'une continuité inter-degrés renforcée, implication dans la mise en œuvre des nouveaux cycles et du conseil école-collège ; identification des personnels en appui et des différents intervenants au sein du réseau.
- Relation école/familles.
- Gestion des partenariats : il s'agit tout particulièrement de prendre en compte les politiques interministérielles et de favoriser l'inscription de l'école dans son environnement - et donc l'articulation entre dispositifs - en renforçant les complémentarités avec les structures associatives de proximité.

Les conditions requises :

Etre titulaire de la liste d'aptitude aux fonctions de directeur d'école de 2 classes et plus.

Les enseignants intéressés par les postes de direction d'école en REP+, doivent prendre contact, dès à présent, avec Madame l'Inspectrice de l'Education nationale de Nancy II, (n° de téléphone : 03 83 93 56 97).

Quant aux candidats sur un poste de direction en REP, ils devront prendre contact, dès à présent, avec l'IEN de la circonscription concernée.

Une lettre de motivation devra être adressée, par courriel, à la circonscription de NANCY II, ce.ien54-nancy2@ac-nancy-metz.fr – **pour le 11 mars 2021**, avec copie à la D.S.D.E.N. de Meurthe-et-Moselle – Service du 1er degré - Personnels– bureau de la gestion collective, aude.chenet@ac-nancy-metz.fr et Marjorie.Becker@ac-nancy-metz.fr – ainsi qu'à leur IEN de circonscription.

IMPLANTATIONS EN REP +	
Implantation des postes	Nombre de postes
EMPU Albert Schweitzer LAXOU	1
EEMU Albert Schweitzer LAXOU	1
EMPU Moselly MAXEVILLE	1
EMPU Jules Romains MAXEVILLE	1
EEMU Jules Romains MAXEVILLE	1
EMPU Saint-Exupéry MAXEVILLE	1
EEMU Saint-Exupéry MAXEVILLE	1
EMPU Buffon NANCY	1
EEMU Buffon NANCY	1
EMPU La Fontaine NANCY	1
EEMU La Fontaine NANCY	1
EMPU Michelet NANCY	1
EEMU Moselly NANCY	1

IMPLANTATIONS EN REP	
Implantation des postes	Nombre de postes
EMPU Henry Wallon AUBOUÉ	1
EEMU Romain Rolland AUBOUÉ	1
EEMU Jean Moulin HAUCOURT MOULAINÉ	1
EMPU 4 Vents HERSERANGE	1
EEMU Landrivaux HERSERANGE	1
EMPU Hélène Defaut HOMECOURT	1
EMPU Danielle Casanova HOMECOURT	1
EMPU Louise Michel HOMECOURT	1
EMPU Elsa Triolet HOMECOURT	1
EEMU Henry Barbusse HOMECOURT	1
EEMU Joliot Curie HOMECOURT	1
EEMU Fleming JARVILLE-LA-MALGRANGE	1
EMPU Calmette et Guerin JARVILLE-LA-MALGRANGE	1
EMPU Les Capucines JOEUF	1
EEMU Genibois JOEUF	1
EEMU Ravenne JOEUF	1
EEMU Les Tilleuls JOEUF	1
EMPU Louise Michel JOEUF	1
EMPU Ravenne JOEUF	1
EMPU du Centre LANEUVEVILLE-DVT-NANCY	1
EEMU du Centre LANEUVEVILLE-DVT-NANCY	1
EEMU Jules Ferry MONT-SAINT-MARTIN	1
EEMU Albert Lehlen MONT-SAINT-MARTIN	1
EMA Jean Macé MONT-SAINT-MARTIN	1
EEMU Jean de la Fontaine MONT-SAINT-MARTIN	1

EEPU Ory NANCY	1
EMPU Charles III NANCY	1
EMPU Emile Gallé NANCY	1
EEPU Emile Gallé NANCY	1
EEPU Pierre et Marie Curie TOUL	1
EEPU La Sapinière TOUL	1
EMPU Régina Village TOUL	1
EEPU Maurice Humbert TOUL	1
EMPU Jean Feidt TOUL	1
EMPU Les Eglantines TOUL	1
EMPU Paul Bert VANDOEUVRE-les-NANCY	1
EMPU Jeanne d'Arc VANDOEUVRE-LES-NANCY	1
EMPU Jean Pompey VANDOEUVRE-LES-NANCY	1
EEPU Jeanne d'Arc VANDOEUVRE-LES-NANCY	1
EMPU Europe Nations VANDOEUVRE-LES-NANCY	1
EEPU Paul Bert VANDOEUVRE-LES-NANCY	1
EEA Europe Nations VANDOEUVRE-LES-NANCY	1

23) POSTES DE PROFESSEURS REFERENTS DU PROGRAMME REP+ DES COLLEGES JEAN LAMOUR A NANCY ET LA FONTAINE A LAXOU

Ces postes ont vocation à être occupés par des enseignants du premier ou du second degré.

Ceux du premier degré seront chargés plus particulièrement de l'accompagnement pédagogique et du suivi des élèves de cycle 3 dans le cadre de la liaison CM2 – 6^{ème} et de la nouvelle sectorisation des collèges. Ceux du second degré seront chargés plus particulièrement de l'accompagnement pédagogique et du suivi des élèves de cycle 4 dans le cadre de la liaison 3^{ème} – Seconde, du suivi des élèves allophones, du suivi des élèves en décrochage scolaire.

Les missions sont fixées en fonction du contrat d'objectifs du réseau, par des lettres de mission spécifiques à chacun de ces postes.

Les candidats intéressés par ces postes devront prendre contact, dès à présent, avec Madame l'Inspectrice de l'Education nationale de Nancy II. n° de téléphone : 03 83 93 56 97

Une lettre de motivation devra être adressée, par courriel, à la circonscription de NANCY II, ce.ien54-nancy2@ac-nancy-metz.fr – **pour le 11 mars 2021**, avec copie à la D.S.D.E.N. de Meurthe-et-Moselle – Service du 1er degré - Personnels– bureau de la gestion collective, aude.chenet@ac-nancy-metz.fr et Marjorie.Becker@ac-nancy-metz.fr – ainsi qu'à leur IEN de circonscription.

IMPLANTATIONS	
Implantation des postes	Nombre de postes
LAXOU - CLG La Fontaine (IEN Nancy II)	2
NANCY - CLG Jean Lamour (IEN Nancy II)	1

24) COORDONNATEURS DE REP+ DES COLLEGES JEAN LAMOUR A NANCY ET LA FONTAINE A LAXOU

Acteur incontournable, le coordonnateur de REP+ est chargé de la préparation des décisions du comité exécutif et de leur mise en œuvre, en conformité avec le référentiel pour l'éducation prioritaire. Présent à tous les niveaux de pilotage, il est l'interlocuteur privilégié des différents membres du réseau ; à ce titre, il se doit de créer du lien.

Missions : coordination – communication - conseil technique :

- Organiser le calendrier des réunions institutionnelles du réseau.
- S'impliquer dans la mise en œuvre des mesures pédagogiques qui refondent l'éducation prioritaire, en s'appuyant notamment sur les nouveaux cycles et sur le conseil école – collège.
- Etablir l'ordre du jour des différentes réunions, sous la responsabilité des responsables du réseau.
- Assurer le secrétariat de ces réunions (convocation, compte-rendu, diffusion aux membres des différents comités, après accord des responsables).
- Assurer la circulation de l'information au sein du réseau.
- Proposer des axes de travail opératoires aux responsables du programme, et veiller sur le terrain à leur mise en œuvre dans des conditions optimales.
- Etablir et suivre un tableau de bord du réseau en adéquation avec les performances visées dans le contrat d'objectifs ; être capable d'en faire une analyse fine et de la présenter aux pilotes du réseau.

Qualités et compétences :

- Savoir se rendre disponible.
- Savoir s'impliquer dans une politique pédagogique et éducative innovante au service du réseau.
- Savoir participer à la dynamique du réseau.
- Savoir se positionner au sein du réseau et avec les partenaires.
- Savoir travailler en équipe et animer un travail collectif.
- Maîtriser les outils informatiques.

Il est demandé aux candidats souhaitant avoir de plus amples informations, de prendre contact, dès à présent, avec les I.E.N. de circonscription concernés.

Une lettre de motivation devra être adressée, par courriel, à la circonscription de NANCY II, ce.ien54-nancy2@ac-nancy-metz.fr – **pour le 11 mars 2021**, avec copie à la D.S.D.E.N. de Meurthe-et-Moselle – Service du 1er degré - Personnels– bureau de la gestion collective, aude.chenet@ac-nancy-metz.fr et Marjorie.Becker@ac-nancy-metz.fr – ainsi qu'à leur IEN de circonscription.

IMPLANTATIONS	
Implantation des postes	Nombre de postes
EEPU Jules Romains MAXEVILLE	1
EEPU La Fontaine NANCY	1

25) COORDONNATEURS DE REP (Réseau Education Prioritaire)

Le poste de coordonnateur de REP a vocation à être occupé par un enseignant du premier ou du second degré, déchargé de son service à mi-temps.

Le coordonnateur de REP inscrit son action dans celle définie par le responsable du REP (IEN ou Principal) et fait partie à ce titre de l'équipe Principal, IEN, Secrétaire.

Il est nommé par le Directeur académique dont il reçoit une lettre de mission.

Rôle :

Le coordonnateur facilite et régule la mise en application des décisions du Conseil de réseau.

Dans ce cadre, il assure la liaison et veille à la continuité des actions entre :

- les écoles du REP,
- les écoles et le collège du REP.

A ce titre, il est le partenaire privilégié et le conseiller technique de l'I.E.N. du secteur et du Principal du collège.

- Il est en contact avec les Conseils d'école et le Conseil d'Administration du collège.
- Il élabore et actualise le projet de réseau.
- Il accompagne les équipes d'écoles dans la mise en œuvre des actions prévues dans le projet de REP.
- Il est le lien entre les partenaires extérieurs à l'Education nationale reconnus par le Conseil de réseau.
- Il coordonne et facilite les travaux des groupes de travail et de réflexion mis en place par le Conseil de réseau.
- Il propose un calendrier des réunions.
- Il établit un échéancier des actions et des évaluations en fonction des directives académiques et des contraintes locales.
- Il participe notamment aux travaux des dispositifs locaux contractualisés.

- Il assure l'information permanente des acteurs du réseau. Il est destinataire de toutes les informations relatives au fonctionnement de l'Education Prioritaire. Il assure la mutualisation des données sociales, culturelles, locales.

- Il met en relief les actions des acteurs du réseau et contribue ainsi à la valorisation de l'image de celui-ci.

Le coordonnateur de REP a une bonne connaissance des textes officiels, de la problématique des publics en difficulté sociale et scolaire et a le souci de réactiver régulièrement ses connaissances. Il peut être associé aux actions de formation spécifiques conduites à destination des personnels du réseau.

N.B. : Le coordonnateur de REP de Vandœuvre assure le lien avec le dispositif de réussite éducative.

Il est demandé aux candidats souhaitant avoir de plus amples informations, de prendre contact, dès à présent, avec les I.E.N. de circonscription concernés.

Une lettre de motivation devra être adressée, par courriel, à la circonscription de NANCY II, ce.ien54-nancy2@ac-nancy-metz.fr – **pour le 11 mars 2021**, avec copie à la D.S.D.E.N. de Meurthe-et-Moselle – Service du 1er degré - Personnels– bureau de la gestion collective, aude.chenet@ac-nancy-metz.fr et Marjorie.Becker@ac-nancy-metz.fr – ainsi qu'à leur IEN de circonscription.

IMPLANTATIONS	
Implantation des postes	Nombre de postes
IEN JARNY - EEPJ Joliot-Curie Homécourt (Clg Almicar Zannoni HOMECOURT)	1
IEN JARVILLE - EEPJ E. Gallé Nancy (Clg Albert Camus Jarville)	1/2

IEN LONGWY I - EEPU A. Iehlen Mont-Saint-Martin (Clg Anatole France Mont-Saint-Martin)	1/2
IEN LONGWY II - EPPU J. Moulin Haucourt Moulaine (Clg Lédile Bera Longlaville)	1/2
IEN TOUL - EEPU P. et M. Curie Toul - (Clg Croix de Metz Toul)	1/2
IEN VANDOEUVRE - EEPU Jeanne d'Arc Vandoeuvre (Clg Simone de Beauvoir Vandoeuvre)	1/2

26) DIRECTEURS D'ECOLE D'IMMERSION EN ANGLAIS OU EN ALLEMAND

Dispositifs d'immersion « totale » en langues implantés :

- Immersion en langue anglaise : école élémentaire J. Jaurès à NANCY (IEN de NANCY I) et école élémentaire Brabois à Vandoeuvre (IEN de VANDOEUVRE)
- Immersion en langue allemande : école élémentaire Stanislas à NANCY (IEN de NANCY I) et école élémentaire A. Hanry à LAY-ST-CHRISTOPHE (IEN de POMPEY).

Dispositif d'immersion « partielle » en langue anglaise : école élémentaire Montet à NANCY (IEN de NANCY I) et école élémentaire Placieux à VILLERS-LES-NANCY (IEN de NANCY I).

Au-delà des missions propres à tout directeur d'école, le pilotage d'une école en immersion dont une partie des enseignements est effectuée dans une langue cible (anglais ou allemand selon le cas) nécessite :

- Des compétences pédagogiques affirmées dans le domaine de l'enseignement de disciplines en langue étrangère.
- Au niveau linguistique, une solide maîtrise de la langue cible (évaluée au cours d'un entretien).
- De solides aptitudes à l'organisation et à la coordination du travail en équipe pour assurer la cohérence pédagogique indispensable à la fluidité du parcours des élèves dans l'école.
- Des aptitudes à impulser et participer à l'élaboration d'outils d'école, notamment pour suivre, améliorer et évaluer le parcours des élèves.
- De réelles compétences relationnelles pour communiquer avec les parents, coopérer avec les différents partenaires de l'école et développer des projets d'ouverture internationale.

Les conditions requises :

Etre titulaire de la liste d'aptitude aux fonctions de directeur d'école de 2 classes et plus.

Il est demandé aux candidats intéressés par ces postes et souhaitant avoir de plus amples informations, de prendre contact, dès à présent, avec les I.E.N. de circonscription concernés.

Une lettre de motivation devra être adressée, par courriel, aux circonscriptions de NANCY I, ce.ien54-nancy1@ac-nancy-metz.fr et de BRIEY ce.ien54-briey1@ac-nancy-metz.fr – **pour le 11 mars 2021**, avec copie à la D.S.D.E.N. de Meurthe-et-Moselle – Service du 1er degré - Personnels– bureau de la gestion collective, aude.chenet@ac-nancy-metz.fr et Marjorie.Becker@ac-nancy-metz.fr – ainsi qu'à leur IEN de circonscription.

IMPLANTATIONS	
Implantation des postes	1
IEN NANCY I - EEPU Jean Jaurès Nancy (Langue Anglaise)	1
IEN VANDOEUVRE - EEPU Brabois Vandoeuvre-les-Nancy (Langue Anglaise)	1
IEN NANCY I - EEPU Stanislas Nancy (Langue Allemande)	1
IEN POMPEY - EEPU Antony Hanry Lay-Saint-Christophe (Langue Allemande)	1
IEN NANCY I - EEPU Montet Nancy (Langue Anglaise - Immersion partielle)	1
IEN NANCY I - EEPU Placieux Villers-les-Nancy (Langue Anglaise - Immersion partielle)	1

27) POSTES EN ECOLES ELEMENTAIRES D'IMMERSION EN LANGUE ANGLAISE

Dispositif d'immersion « totale » en langue anglaise : école élémentaire J. Jaurès à NANCY (IEN de NANCY I) et école élémentaire Brabois à VANDOEUVRE (IEN de VANDOEUVRE).

Dispositif d'immersion « partielle » en langue anglaise : école élémentaire Montet à NANCY (IEN de NANCY I) et école élémentaire Placieux à VILLERS-LES-NANCY (IEN de NANCY I).

Les professeurs doivent conduire les enseignements en partageant la classe avec un enseignant de langue française sur des champs disciplinaires définis par le projet d'immersion. Le temps d'intervention en langue anglaise est fonction du niveau d'enseignement.

Les postes ECEL (enseignant de classe élémentaire) sont réservés aux enseignants ayant suivi le programme Jules Verne en UTAH (Etats-Unis) ou à tout autre enseignant justifiant d'une bonne maîtrise de l'anglais parlé et écrit.

Il est demandé aux candidats souhaitant avoir de plus amples informations, de prendre contact, dès à présent, avec les I.E.N. de circonscription concernés.

Une lettre de motivation devra être adressée, par courriel, aux circonscriptions de NANCY I, ce.ien54-nancy1@ac-nancy-metz.fr et de BRIEY ce.ien54-briey1@ac-nancy-metz.fr – **pour le 11 mars 2021**, avec copie à la D.S.D.E.N. de Meurthe-et-Moselle – Service du 1er degré - Personnels– bureau de la gestion collective, aude.chenet@ac-nancy-metz.fr et Marjorie.Becker@ac-nancy-metz.fr – ainsi qu'à leur IEN de circonscription.

IMPLANTATIONS	
Implantation des postes	Nombre de postes
IEN NANCY I - EEPU Jean Jaurès Nancy	9
IEN VANDOEUVRE - EEPU Brabois Vandoeuvre-les-Nancy	4
IEN NANCY I - EEPU Montet Nancy	4
IEN NANCY I - EEPU Placieux Villers-les-Nancy	7

28) POSTES EN ECOLES ELEMENTAIRES D'IMMERSION EN LANGUE ALLEMANDE

Dispositif d'immersion en langue allemande : école élémentaire A. Hanry à LAY-ST-CHRISTOPHE (IEN de POMPEY) et école élémentaire Stanislas à NANCY (IEN de NANCY I).

Selon le projet spécifique de l'école d'affectation (organisation, choix des disciplines non linguistiques, quotité ...), la spécificité du poste est d'enseigner en langue allemande une partie des disciplines de l'école élémentaire (DNL) en complément de l'enseignement dispensé en français.

Missions :

- Conduire une partie des enseignements en français et une autre partie en langue cible sur des champs disciplinaires définis par le projet d'immersion.
- Elaborer des outils de classe et d'évaluation propres au dispositif.
- Participer aux réunions d'école, inter-cycles et inter-degrés, à l'organisation et à l'évaluation du dispositif.
- Participer à des formations destinées à renforcer les compétences et connaissances au niveau linguistique ; culturel et de la pédagogie en immersion.
- Contribuer à l'ouverture internationale de l'école.

Compétences, savoir- faire et savoir-être requis :

- Avoir des compétences affirmées dans le domaine de l'enseignement des langues au niveau pédagogiques et didactiques.
- Avoir de bonnes connaissances culturelles du (ou des) pays de la langue cible.
- Savoir mettre en œuvre le programme national tout en intégrant les objectifs spécifiques d'un projet d'enseignement de matières par l'intégration d'une langue vivante étrangère.
- Savoir prendre en compte les contraintes inhérentes au dispositif (travail d'équipe renforcé, évaluations régulières et fiables, disponibilité, adaptabilité).

Il est demandé aux candidats souhaitant avoir de plus amples informations, de prendre contact, dès à présent, avec les I.E.N. de circonscription concernés.

Une lettre de motivation devra être adressée, par courriel, aux circonscriptions de NANCY I, ce.ien54-nancy1@ac-nancy-metz.fr et de BRIEY ce.ien54-briey1@ac-nancy-metz.fr – **pour le 11 mars 2021**, avec copie à la D.S.D.E.N. de Meurthe-et-Moselle – Service du 1er degré - Personnels– bureau de la gestion collective, aude.chenet@ac-nancy-metz.fr et Marjorie.Becker@ac-nancy-metz.fr – ainsi qu'à leur IEN de circonscription.

IMPLANTATIONS	
Implantation des postes	Nombre de postes
IEN NANCY I - EEPU Stanislas Nancy	7
IEN POMPEY - EEPU Antony Hanry Lay-Saint-Christophe	4

29) POSTES DE MAITRES SUPPLEMENTAIRES D'IMMERSION EN LANGUE ALLEMANDE

- école élémentaire A. Hanry à LAY-ST-CHRISTOPHE
- école élémentaire Stanislas à NANCY

Spécificité du poste :

Selon le projet spécifique de l'école d'affectation (langue, organisation, choix des disciplines non linguistiques, quotité ...), l'enseignant sera amené à enseigner une partie des disciplines en langue étrangère (DNL).

Missions :

- Conduire une partie des enseignements en français et une autre partie dans la langue cible, sur des champs disciplinaires définis par le projet d'immersion de l'école.
- Participer à des formations destinées à renforcer les compétences et connaissances au niveau linguistique, culturel et pédagogique.

Compétences requises :

Au niveau linguistique, avoir une solide maîtrise de la langue cible à l'oral et à l'écrit (niveau évalué au cours d'un entretien).

Il est demandé aux candidats souhaitant avoir de plus amples informations, de prendre contact, dès à présent, avec les I.E.N. de circonscription concernés.

Une lettre de motivation devra être adressée, par courriel, aux circonscriptions de NANCY I, ce.ien54-nancy1@ac-nancy-metz.fr et de BRIEY ce.ien54-briey1@ac-nancy-metz.fr – **pour le 11 mars 2021**, avec copie à la D.S.D.E.N. de Meurthe-et-Moselle – Service du 1er degré - Personnels– bureau de la gestion collective, aude.chenet@ac-nancy-metz.fr et Marjorie.Becker@ac-nancy-metz.fr – ainsi qu'à leur IEN de circonscription.

IMPLANTATIONS	
Implantation des postes	Nombre de postes
IEN NANCY I - EEPU Stanislas Nancy	1
IEN POMPEY - EEPU Antony Hanry Lay-Saint-Christophe	1

30) POSTES D'ENSEIGNANT REFERENT AUX USAGES DU NUMERIQUE (E.R.U.N.)

Cette mission est placée sous la coresponsabilité de deux IEN :

- 1) Responsabilité administrative : IEN des deux circonscriptions.
- 2) Responsabilité par rapport à la mission TICE : IEN TICE.

La mission d'un E.R.U.N. s'inscrit prioritairement dans le cadre du travail de l'équipe de circonscription, avec comme objectif premier le développement de l'utilisation pédagogique du numérique, par les enseignants et par les élèves. L'E.R.U.N. est principalement une personne-ressource pédagogique pour exploiter les outils et les ressources numériques dans les apprentissages au quotidien dans les classes.

L'E.R.U.N. intervient sur trois types de missions :

- avec l'équipe de circonscription (formations, animations pédagogiques),
- auprès des écoles (accompagnement des enseignants, réunions avec les élus),
- au niveau départemental (équipe départementale TICE).

Les personnels intéressés par ces postes doivent être titulaires du CAFIPEMF ou d'un titre antérieur équivalent.

Il est demandé aux candidats souhaitant avoir de plus amples informations, de prendre contact, dès à présent, avec les I.E.N. de circonscription concernés.

Une lettre de motivation devra être adressée, par courriel, à la circonscription de SAINT MAX, ce.ien54-st-max@ac-nancy-metz.fr – **pour le 11 mars 2021**, avec copie à la D.S.D.E.N. de Meurthe-et-Moselle – Service du 1er degré - Personnels– bureau de la gestion collective, aude.chenet@ac-nancy-metz.fr et Marjorie.Becker@ac-nancy-metz.fr – ainsi qu'à leur IEN de circonscription.

IMPLANTATIONS	
Implantation des postes en circonscription (co intervention possible)	Nombre de postes
IEN JARVILLE + IEN VANDOEUVRE	1/2 + 1/2
IEN BRIEY	1

IEN LONGWY I	1
IEN JARNY	1
IEN BLAINVILLE	1
IEN LUNEVILLE	1
IEN POMPEY	1
IEN NANCY II	1
IEN PONT-A-MOUSSON	1
IEN SAINT MAX	1
IEN NANCY I	1
IEN TOUL	1
IEN VILLERS	1

31) DIRECTEURS D'ÉCOLE BÉNÉFICIAIRES D'UNE DÉCHARGE COMPLÈTE

Direction concernant des écoles comportant un nombre de classes important et une décharge complète.

Outre les missions traditionnelles du directeur :

- Piloter une équipe importante d'enseignants pour assurer la cohérence pédagogique indispensable à la fluidité des cursus dans l'école en appui des résultats des élèves, dans le cadre du projet d'école. Gérer et animer des groupes de travail pluri-catégoriels pour l'amélioration de la scolarité (équipes éducatives, AVS/EVS...).
- Initier des projets culturels en lien avec le projet d'école et en collaboration avec les partenaires privilégiés de l'école.
- Assurer l'accueil, le suivi et l'aide pédagogique pour les étudiants en stages dans l'école, les nouveaux nommés, et les enseignants en difficulté.

Compétences, savoir-faire et savoir-être requis :

- Compétences affirmées dans le domaine pédagogique, connaissance de l'organisation du système éducatif et du fonctionnement du service public.
- Compétences d'organisation, de gestion du temps et d'animation d'équipe.
- Qualités relationnelles indispensables à l'intérieur et à l'extérieur de l'établissement (autorités administratives et territoriales).

Les conditions requises :

Etre titulaire de la liste d'aptitude aux fonctions de directeur d'école de 2 classes et plus.

Il est demandé aux candidats intéressés par ces postes et souhaitant avoir de plus amples informations, de prendre contact, dès à présent, avec les I.E.N. de circonscription concernés.

Une lettre de motivation devra être adressée, par courriel, à M. l'I.E.N.A, ce.ia54-iena@ac-nancy-metz.fr – **pour le 11 mars 2021**, avec copie à la D.S.D.E.N. de Meurthe-et-Moselle – Service du 1er degré - Personnels– bureau de la gestion collective, aude.chenet@ac-nancy-metz.fr et Marjorie.Becker@ac-nancy-metz.fr – ainsi qu'à leur IEN de circonscription.

IMPLANTATIONS	
Implantation des postes	Nombre de postes
IEN BRIEY - EPPU Jules Vallés Trieux (14 cl.)	1
IEN LUNEVILLE - EPPU Hubert Monnais Lunéville (14 cl.)	1
IEN PONT-A-MOUSSON - EEPU Arthur Rimbaud Blénod-les-Pont-à-Mousson (14 cl.)	1
IEN PONT-A-MOUSSON - EEPU Jules Verne DIEULOUARD (16 cl.)	1
IEN LONGWY 1 – EEPU A. Iehlen MONT ST MARTIN (14 cl.)	1
IEN LONGWY 1 – J. Curie VILLERUPT (14 cl.)	1
ST MAX – G. de la Tour SEICHAMPS (14 cl.)	1

32) DIRECTEURS CHAM (CLASSES A HORAIRES AMENAGEES MUSICALES)

Au-delà des missions propres à tout directeur d'école, l'exercice de ces fonctions dans les écoles CHAM suppose une implication forte dans les domaines suivants :

- Des capacités relationnelles et communicationnelles pour un accueil personnalisé des parents des futurs CE1 venant d'autres écoles, pour expliciter le projet CHAM et pour accueillir et intégrer les élèves.
- Une expertise pour participer aux commissions d'affectation des élèves.
- Participation à la définition et à la mise en œuvre du projet CHAM en lien avec la DSDEN54 et les conservatoire de musique,
- Relation école/familles en particulier dans le cadre de la liaison avec le conservatoire et les parents.
- De solides aptitudes à l'organisation et à la coordination du travail en équipe pour assurer la cohérence pédagogique indispensable à la fluidité du parcours des élèves dans l'école.
- Des aptitudes à impulser et participer à l'élaboration d'outils d'école, notamment pour suivre, améliorer et évaluer le parcours des élèves.
- Des compétences pédagogiques affirmées dans le domaine de la musique
- Gestion des partenariats : il s'agit tout particulièrement de prendre en compte les relations professionnelles avec le conservatoire de la ville de Nancy

Les conditions requises :

Etre titulaire de la liste d'aptitude aux fonctions de directeur d'école de 2 classes et plus.

Les enseignants intéressés par les postes de direction d'école en CHAM doivent prendre contact, dès à présent, avec Madame l'Inspectrice de l'Education nationale de Nancy I, (n° de téléphone : 03 83 93 56 08).

Quant aux candidats sur un poste de direction en CHAM, ils devront prendre contact, dès à présent, avec l'IEN de la circonscription concernée (Nancy 1).

Une lettre de motivation devra être adressée, par courriel, à la circonscription de NANCY I, ce.ien54-nancy1@ac-nancy-metz.fr – **pour le 11 mars 2021**, avec copie à la D.S.D.E.N. de Meurthe-et-Moselle – Service du 1er degré - Personnels– bureau de la gestion collective, aude.chenet@ac-nancy-metz.fr et Marjorie.Becker@ac-nancy-metz.fr – ainsi qu'à leur IEN de circonscription.

IMPLANTATIONS	
Implantation des postes	Nombre de postes
EPU Alfred Maizieres NANCY	1
EPA Braconnot NANCY	1

33) POSTES POUR LA SCOLARISATION DES ENFANTS DU VOYAGE

L'enseignant affecté sur ce poste contribue à l'accueil et à la scolarisation des enfants du voyage, en liaison avec les équipes pédagogiques des écoles les accueillant temporairement ou de façon durable. A ce titre, l'enseignant affecté sur ce poste sous l'autorité de l'IEN de circonscription concourra prioritairement à la prise en charge pédagogique des enfants du voyage dans la perspective de leur intégration au sein des classes et selon un protocole d'intervention départemental. L'enseignant contribuera sur le terrain à l'organisation de la scolarisation et à l'enrichissement des outils pédagogiques ; il interviendra auprès des élèves sur des actions de soutien et de renforcement des compétences ; il facilitera les relations entre l'école et les familles.

L'enseignant doit posséder des compétences relationnelles affirmées, montrer un intérêt marqué pour les élèves à besoins particuliers et développer une approche réflexive dans le domaine pédagogique et éducatif.

Il existe deux postes de ce type dans le département qui fonctionnent de façon itinérante. Un camion "classe" est mis à la disposition des enseignants.

Il est demandé aux candidats souhaitant avoir de plus amples informations, de prendre contact, dès à présent, avec les I.E.N. de circonscription concernés.

Une lettre de motivation devra être adressée, par courriel, à la circonscription de NANCY II, ce.ien54-nancy2@ac-nancy-metz.fr – **pour le 11 mars 2021**, avec copie à la D.S.D.E.N. de Meurthe-et-Moselle – Service du 1er degré - Personnels– bureau de la gestion collective, aude.chenet@ac-nancy-metz.fr et Marjorie.Becker@ac-nancy-metz.fr – ainsi qu'à leur IEN de circonscription.

IMPLANTATIONS	
Implantation des postes	Nombre de postes
IEN NANCY II - EPU Buffon Nancy	1
IEN NANCY II - EPU Moselly Nancy	1

34) POSTES POUR LA SCOLARISATION DES ENFANTS ALLOPHONES (UPE2A : Unité Pédagogique pour élèves Allophones et Arrivants – circulaire n°2012-141 du 2 octobre 2012)

L'enseignant d'UPE2A a pour mission :

- D'enseigner aux élèves nouvellement arrivés en France, bénéficiant du dispositif collectif de scolarisation, en situation de regroupement dans le dispositif spécifique et/ou dans la classe ordinaire de l'élève correspondant à son niveau de scolarité.
- D'organiser le dispositif collectif en élaborant un projet articulé avec le projet de l'école : concevoir, adapter et mettre en œuvre l'emploi du temps de chaque élève en fonction de l'évaluation de ses compétences.
- D'organiser les réunions de concertation en interne avec l'équipe pédagogique.
- De planifier les rencontres avec les familles.
- De veiller, en lien avec le directeur, à la participation des élèves aux activités éducatives, culturelles et sportives et à leur participation au projet d'école.
- De travailler en se référant aux compétences du socle commun.
- De travailler en collaboration avec les équipes pédagogiques en tant que personne ressource en mesure d'adapter les situations d'apprentissage.

Des compétences particulières à l'enseignement du Français langue étrangère seront appréciées.

Le travail collaboratif au sein de l'équipe pédagogique de l'école de la commune ou des autres écoles environnantes sera indispensable.

Les qualités relationnelles devront permettre cette mise en œuvre.

Ces postes sont susceptibles d'être changés d'école de rattachement au sein de la circonscription, voire rattachés ultérieurement à une autre circonscription en fonction des arrivées d'enfants étrangers.

Il est demandé aux candidats souhaitant avoir de plus amples informations, de prendre contact, dès à présent, avec les I.E.N. de circonscription concernés.

Une lettre de motivation devra être adressée, par courriel, à la circonscription de Vandoeuvre, ce.ien54-vandoeuvre@ac-nancy-metz.fr – **pour le 11 mars 2021**, avec copie à la D.S.D.E.N. de Meurthe-et-Moselle – Service du 1er degré - Personnels– bureau de la gestion collective, aude.chenet@ac-nancy-metz.fr et Marjorie.Becker@ac-nancy-metz.fr – ainsi qu'à leur IEN de circonscription.

IMPLANTATIONS	
Implantation des postes	Nombre de postes
IEN JARVILLE - EEPU Erckmann Chatrian Jarville	1
IEN LONGWY I - EEPU Albert 1er Longwy	1
IEN LONGWY I - EEPU Jean de la Fontaine Mont-Saint-Martin	1
IEN LONGWY I - EPPU Paul Langevin Villerupt	1
IEN LONGWY I – EEPU Porte de Bourgogne Longwy	1
IEN LONGWY II - EEPU Landrivaux Herserange	1
IEN LONGWY II – EEPU Paul Doumer Longlaville	1
IEN LUNEVILLE - EEPU Demangeot Lunéville	1
IEN LUNEVILLE - EEPU René Haby Lunéville	1
IEN NANCY I - EEPU Saint-Georges Nancy	1
IEN NANCY I – EEA Boudonville Nancy	1
IEN NANCY II - EEPU Jules Romains Maxéville	1
IEN NANCY II - EEPU Buffon Nancy	1
IEN NANCY II - Clg Victor Prouvé de Laxou	1
IEN NANCY II – EEPU St Exupéry Maxéville	1
IEN POMPEY - EEPU Jeuyeté Pompey	1
IEN POMPEY - EEPU Rond Chêne Liverdun	1
IEN PONT-A-MOUSSON - EEPU Saint-Jean Pont-à-Mousson	1
IEN SAINT-MAX - EEA du Centre Essey-les-nancy	1
IEN TOUL - EEPU Pierre et Marie Curie Toul	1
IEN VANDOEUVRE - EEPU Pierre Brossolette Vandoeuvre	1
IEN VANDOEUVRE - EEPU Pierre Loti Ludres	1
IEN VANDOEUVRE – EEPU Charmois Vandoeuvre	1
IEN VILLERS - EEPU Louise Michel Neuves-Maisons	1

35) COORDONNATEUR RURALITE

Missions :

- Préparer, participer et assurer le secrétariat du comité de pilotage.
- Etre la conseillère technique des pilotes du réseau : indicateurs, relevé des résultats, analyse des outils d'évaluations (tenir à jour un tableau de bord).
- Représenter les pilotes du réseau, lorsque cela est nécessaire, lors des réunions avec les partenaires institutionnels
- Contribuer à la formalisation du projet du réseau.
- Fournir un rapport d'activité en fin d'année scolaire.

Favoriser l'échange et la mutualisation de ressources diverses et d'outils au sein du réseau.

- Mettre à disposition de tous les acteurs du réseau les informations et les ressources spécifiques.
- Contribuer à l'analyse des évaluations nationales avec les équipes.
- Assurer une veille pédagogique concernant le suivi des aides pédagogiques au sein des différents dispositifs (APC – AP).
- Etre une personne ressource qui peut être directement contactée par tous les acteurs du réseau afin de proposer, développer, soutenir des projets.
- Faciliter le lien entre les partenaires et, les écoles et le collège.

Permettre la valorisation des actions mises en œuvre au sein du réseau en particulier auprès des parents.

- Favoriser la mise en relation, à chaque fois que cela est possible, des enseignants du réseau, et particulièrement au niveau des liaisons inter-degrés.
- Accompagner la mise en œuvre par les équipes pédagogiques, des actions liées au projet de réseau.
- Impulser la mise en œuvre de dispositifs qui ont fait leurs preuves.
- Intervenir éventuellement dans certaines actions de formation au côté des CPC.

Compétences requises :

- Connaissance du fonctionnement du système éducatif 1^{er} degré comme 2nd degré et bonne expérience pédagogique.
- Connaissances des conditions d'exercice et, des orientations nationales et académiques.
- Capacité à travailler en équipe avec des personnels de statuts et missions variés et les représentants légaux.
- Savoir adopter un positionnement permettant l'impulsion, l'innovation afin de fédérer tous les acteurs.
- Savoir s'adapter à des contextes variés.
- Une expérience péri-scolaire constitue une valeur ajoutée.
- Des compétences numériques de bases sont indispensables.

Contraintes particulières du poste :

- Horaires élargis pour permettre les concertations en dehors des temps de classe.
- Le titulaire du poste exerce selon le régime horaire des enseignants du 1^{er} degré.
- Le titulaire du poste bénéficie du régime de congés des enseignants du 1^{er} degré.

Il est demandé aux candidats souhaitant avoir de plus amples informations, de prendre contact, dès à présent, avec les I.E.N. de circonscription concernés.

Une lettre de motivation devra être adressée, par courriel, à la circonscription de Lunéville, ce.ien54-luneville@ac-nancy-metz.fr – **pour le 11 mars 2021**, avec copie à la D.S.D.E.N. de Meurthe-et-Moselle – Service du 1^{er} degré - Personnels– bureau de la gestion collective, aude.chenet@ac-nancy-metz.fr et Marjorie.Becker@ac-nancy-metz.fr – ainsi qu'à leur IEN de circonscription.

IMPLANTATIONS	
Implantation des postes	Nombre de postes
EEMU CIREY SUR VEZOUZE	1